

Conseil d'école du 7 novembre 2014

Personnes présentes : mesdames Bray, Merle, Guidez, **représentantes ALPH suppléantes**. Mesdames Fouche, Freidel, Gilloury, Esteves-Rodrigues, **représentantes ALPEH titulaires**. Madame Guegaden, **adjointe aux affaires scolaires, mairie d'Héricy**. Mesdames Liatard, Verjus, Quaglieri, Hauet, **enseignantes**. Messieurs Falantín, Barber, **enseignants**. Monsieur Morel, **enseignant, directeur**.

Personnes conviées, absentes et excusées : madame Lasfargues, inspectrice de la circonscription de MELUN SUD. Mesdames Roche et Parrinello, représentantes ALPEH, titulaires. Madame Bouchet-Bellecourt, maire. Madame Woelfing, DDEN.

La séance débute à 18 h 35. Monsieur Falantín est secrétaire de séance.

Monsieur Morel précise à l'instance que les points relevant du périscolaire ne seront pas traités, suivant ainsi les conseils de la hiérarchie. Les représentants ALPEH peuvent pour ceci demander audience en mairie. En outre, 3 points sont ajoutés à l'ordre du jour, les points 1, 2 et 3.

1/ Résultats du scrutin du 10 octobre (affichés le 11/10 matin panneau CLOS) :

Une liste en présence (ALPEH). **237** inscrits. **103** votants. **8** bulletins blancs ou nuls. **95** suffrages exprimés. Taux de participation : **43,46 %**.

Représentantes élues pour cette année scolaire :

Titulaires : mesdames Parrinello Sandra, Roche Virginie, Fouche Alexandra, Freidel Claire, Gilloury Lucie, Esteves Frédérique.

Suppléantes : mesdames Bray Delphine, Coppe Pascaline, Merle Isabelle, Guidez Stéphanie, Filippini Anne-Sophie, Bonin Juliette.

2/ Le rôle et le fonctionnement du conseil d'école

Précisions sur le rôle du Conseil d'École :

Les partenaires (enseignants y compris spécialisés, représentants des collectivités territoriale, DDEN et parents du comité nouvellement élu) sont réunis en Conseil d'École pour informer, donner des avis et débattre sur la vie de l'école, animés par un souci : l'intérêt des enfants. Parmi ses missions, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.
- Adopte le projet d'école.
- Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à madame la DASDEN.
- Donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est consulté sur :

- Les activités pédagogiques, culturelles, sportives ... en relation avec les programmes nationaux.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- La restauration scolaire.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des élèves.
- Les conditions d'intégration des élèves handicapés.
- Les activités périscolaires.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- La composition des classes, les prévisions d'effectifs.
- L'organisation des aides spécialisées.
- Les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.
- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Rôle du délégué départemental de l'Éducation Nationale : désigné(e) pour 4 ans par l'inspecteur d'académie après avis du C.D.E.N, il (elle) peut intervenir individuellement sur :

- L'état et les besoins des écoles.
- L'entretien des locaux.
- Le fonctionnement et l'hygiène alimentaire des restaurants scolaires.

3/ Coopérative de l'école

La trésorière, C. Liatard, fait le point.

Compte école au 01/09/2014 : solde de **4 425 euros**.

Subvention mairie versée en juin : **3 200 euros**.

Dépenses 2013/2014 :

/ La moitié du spectacle des Briardises. Un classeur activités sportives. La semaine du cinéma. L'assurance MAE pour l'école (personnes et matériel). Des panneaux sécurité routière. Participation au spectacle de Noël, maison dans la vallée d'Avon (la Belle et la Bête). 2 malles pédagogiques en sciences sur la découverte des objets (1 par cycle).

/ Au sein de la coopérative de l'école, il y a les coopératives de chaque classe qui sont « alimentées » comme suit :

- Dons des familles (principe tout à fait facultatif et montant à discrétion).
- 30% de la vente des photos de début d'année scolaire. (718 euros à répartir sur 6 classes l'an passé). Ces coopératives de classes sont utiles pour des achats de petit matériel, de jeux pédagogiques (pour l'APC par exemple), de CD, DVD, de matériel pour les travaux manuels. Les coopératives des classes financent aussi tout ou partie d'une sortie scolaire ou d'une animation à l'école (rémunération de l'intervenant).

Les coopératives scolaires doivent avoir un solde nul en fin d'année scolaire. Les comptes sont vérifiés **par la mairie en début d'année civile**.

4/ Effectifs et répartition :

147 élèves scolarisés à ce jour.

CP de C. Liatard : 25 **CE1 de P. Verjus** : 23 **CE1CM2 de H. Falantin (classe de S. Soja)** : 10 CE1 et 10 CM2.

CE2 de R. Barber : 28 **CM1 de E. Quaglieri (classe de C. Delachapelle)** : 24 **CM2 de JC Morel et C. Hauet** : 27.

Prévisions pour l'année scolaire 2015/2016 : **138 élèves** (départs a priori de **37 CM2** et arrivées de **28 CP**). Ceci hors autres radiations et inscriptions.

Pour information, il n'y a plus de seuil minimum, les fermetures et ouvertures se font en fonction des moyens alloués. Madame la DASDEN gère la carte scolaire (ouvertures et fermetures).

5/ Règlement intérieur/ vote.

Madame Bouchet-Bellecourt, maire, a donné procuration à madame Guégaden.

Il est daté du 7 novembre 2013. En raison des changements concernant les rythmes scolaires, les modifications suivantes ont été effectuées :

Il y a école le mercredi matin. Les APC (**activités pédagogiques complémentaires**) se déroulent désormais le lundi et le jeudi. Elles se réalisent le lundi, mardi, jeudi et vendredi la première semaine suivant les congés scolaires.

Les horaires scolaires sont détaillés en fonction des jours.

Les membres du conseil ont évoqué les très rares problèmes de retards. Il a été rappelé que le portail devrait être fermé aux horaires indiqués sur le règlement.

Ce portail est trop bas, une réflexion a été menée concernant les aménagements (nombre de clés, hauteur du portail ...) qui devraient être réalisés afin d'être en adéquation avec le plan vigipirate.

L'inconvénient concernant le port des chaussons dans le bâtiment ancien (classes du rez-de-chaussée + étage) a été évoqué. Le port des chaussons doit rester exceptionnel.

L'école n'a reçu aucune nouvelle information concernant le plan vigipirate. Sa réactivation reste en date de septembre 2010.

Les excès concernant les collations ont été évoqués. Une vigilance est demandée aux familles quant au contenu et à la quantité des collations apportées à l'école.

Suite au vote des membres du conseil, le nouveau règlement intérieur a été approuvé. Ce règlement modifié est transmis avec ce compte-rendu aux familles et aux membres de l'instance Conseil d'école.

6/ APC

3 thèmes, comme ciblés l'année scolaire passée : méthodologie, remédiation scolaire et activités sur un point concernant le projet d'école.

Les élèves bénéficiant de l'APC ne sont pas forcément pris en charge par l'enseignant de la classe, les besoins de l'école sont abordés au sein de l'équipe, les élèves sont répartis en fonction de leur intérêt. Les élèves du directeur (déchargé d' APC) sont confiés à un(e) autre enseignant(e). Pour cette période Toussaint/Noël, 2 CM2 sont avec monsieur Falantin.

7/ Etude du soir (16 h30/18 h) du CE1 au CM2 :

Lundi : 22 élèves avec 1 enseignant (JC Morel), Mardi : 24 élèves avec 2 études (messieurs Barber et Morel), Jeudi : 12 élèves avec JC Morel et 11 avec I. Fuster (AVS).

La municipalité et le directeur cherchent une personne afin de créer 2 études le lundi.

8/ TBI (tableaux blancs interactifs).

Demandes de TBI formulées respectivement par courrier à la mairie :

Le 08/10/14 : JC Morel le 10/10/14 : P. Verjus. le 06/11/14 par courriel à JC Morel : C. Delachapelle.

La municipalité confirme la possibilité, pour la rentrée prochaine des TBI pour les enseignants Morel et Verjus. Sera étudiée la demande de madame Delachapelle (**demande écrite adressée dès que possible par l'enseignante à la mairie**).

9/ Les intervenants rémunérés :

Les 147 élèves bénéficient d'une intervenante en musique le mercredi matin (en alternance 1 mercredi sur 2 pour chaque classe)

Concernant l'intervenant de sport (5 classes concernées) , le projet a été transmis à Mme l'Inspectrice. L'école reste en attente de la validation de ce projet.

10/ Evaluations CP (début septembre)

Le niveau des élèves est bon, seuls deux exercices ont été difficiles : l'écriture de mots et la phrase dans le texte (grammaire).

La prochaine évaluation est conseillée en janvier prochain en ciblant les élèves en difficultés.

11/ Spectacle de Noël

Il est financé par la municipalité et se déroulera à l'Orangerie mardi 2 décembre. Il portera sur les contes africains, berbères et brésiliens avec la compagnie « La Musique Pour Tous »..

C'est un spectacle interactif d'une heure durant lequel les élèves évolueront librement. La municipalité a été remerciée pour cet événement.

12/ Sapins

La mairie poursuit ce qui a été fait ces dernières années quant à l'achat d'un sapin pour l'élémentaire Jean Carcy (**à l'entrée, dans l'ancien bâtiment**). Certaines classes (**CP, CE1, CE1/CM2, CE2 et CM1**) auront un sapin offert par l'ALPEH.

Un microphone sur pied serait souhaité pour le bon déroulement du spectacle de fin d'année. Ce serait un don ALPEH.

13/ Sorties scolaires/Animations à l'école

- Les 27 CM2 de JC Morel et C. Hauet, le 29 mai, musée de la Grande Guerre de Meaux. Les entrées et ateliers sur place financés par la mairie (240 euros), ainsi que le transport HERICY/MEAUX et retour.
- Les CE1/CM2 et CM2, le 17/11, animation CICADELLE à l'école sur le thème « voyage au cœur du système solaire ». Les CM2, toujours avec la CICADELLE, une animation en janvier sur le corps humain. Les 2 animations CICADELLE seront financées par les coopératives des 2 classes.
- Festival 7eme art. (cinéma à Fontainebleau). Point étudié en Conseil des maîtres avant la fin de l'année civile. Financement avec les coopératives des classes concernées, le transport assuré par la mairie.
- Ateliers cinéma : à l'école. Toutes les classes concernées financeront ceci via leurs coopératives de classe.
- Concernant les futures sorties, ce point est à l'étude au sein de chaque classe, tenant compte de son identité et restant dans le nécessaire principe de lien avec le projet d'école actuel.

14/ Salle informatique :

Contrôle parental sur les ordinateurs : il est à renouveler chaque année. Un courriel a été adressé à la mairie afin de réinstaller une protection plus efficace (

licence).

15/ Projet de sensibilisation concernant les risques d'utilisation d'Internet.

L'ALPEH aimerait réserver une date dès maintenant, afin d'organiser cette intervention pour l'année scolaire **2015-2016**. Est retenu à l'unanimité un matin, y compris le mercredi.

16/ Projet d'école

L'actuel projet d'école arrive à son terme. Un bilan a été effectué en mars dernier et transmis à la hiérarchie (à l'époque circonscription FONTAINEBLEAU, et depuis 09/2014 Héricy/Carcy dépend de MELUN SUD). Un nouveau projet sera élaboré au cours de deuxième trimestre, il sera valable jusqu'en 2017.

17/ Point sur les enseignants absents :

Concernant les retours des enseignants absents, ils ne sont communiqués qu'en fonction des prolongations ou pas, des arrêts. Le directeur confirme, comme il est de coutume, que les familles sont tenues au mieux au courant des situations pour chaque classe concernée.

Madame Delachapelle est en arrêt jusqu'au 30/11 et est remplacée, depuis la rentrée, par E.. Quaglieri. Madame Soja, a priori ne reprendrait pas avant juin 2015 (à confirmer) et est remplacée par H. Falantin depuis la rentrée de septembre.

Madame Liatard a été remplacée par madame Chèvre du 08/09 aux congés de Toussaint et a repris son activité le 03/11.

18/ Piscine

Les 37 CM2 se rendront avec monsieur Morel et 3 parents à la piscine de Vernou du 25 novembre au 27 janvier inclus. A chaque fois l'après-midi (14 h à 16 h, transport et activités inclus).

19/ Cérémonies du 11 novembre :

Madame Guegaden rappelle qu'un courriel a été adressé au directeur avant les congés de la Toussaint, en ce qui concerne la célébration du centenaire de la Grande Guerre. JC Morel confirme que le message est passé au sein du Cycle 3.

Des élèves de CM2, voire de CM1, pourraient être présents le 11/11/14, au monument aux morts, afin de lire des témoignages d'anciens combattants. Le directeur confirme qu'un courriel a été envoyé en mairie, précisant son absence à cette cérémonie.

Fin de la séance de travail à 20 heures. Prochain Conseil d'école fixé au 13 mars 2 015.

Le secrétaire,

le directeur,